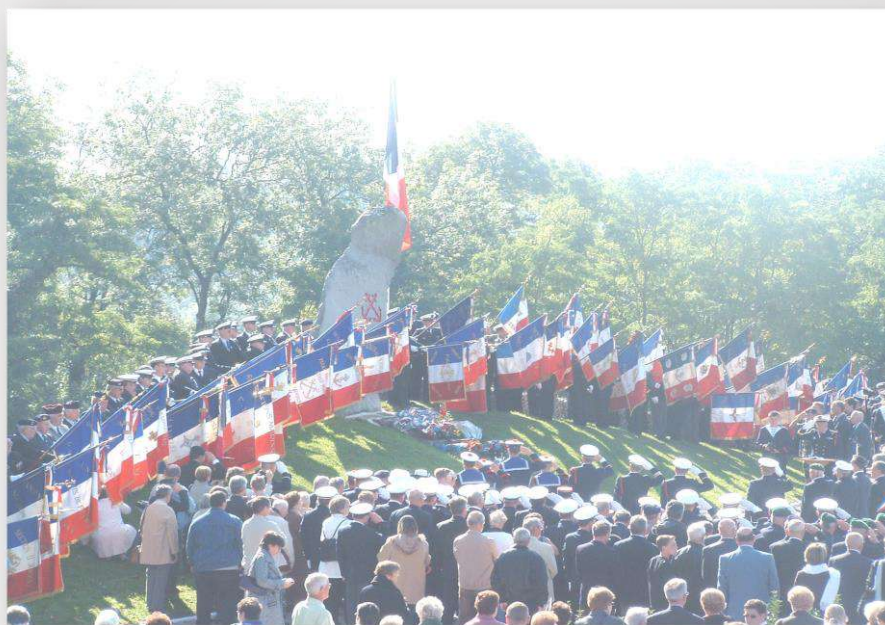


LAFFAUX



Informations aux habitants

MANIFESTATION DES FUSILIERS MARINS



Commune de LAFFAUX

*Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent à ces cérémonies*

9 h 40 Dépôt de gerbes au monument aux morts

10 h Messe en l'église paroissiale Notre - Dame

11 h 30 Cérémonie du souvenir à la stèle des Fusiliers Marins.

Les consignes sanitaires sont de mises.

(Sous réserve d'annulation par la préfecture ou l'organisateur)

Circulation et stationnement

La circulation et le stationnement seront réglementés par arrêté municipal le **DIMANCHE 27 SEPTEMBRE de 8h à 12h** sur les voies suivantes :

- **La circulation et le stationnement sont interdits** sur la place de la Mairie du carrefour de la Place CHOLON et de la Rue Cassegrain, la Rue de CAPPE, la Rue CAPPELLE jusqu'à l'église.
- **Les riverains concernés par cet arrêté**, sont invités à prendre leurs dispositions avant 8h00 afin que les véhicules ne restent pas stationnés dans ces rues.

La commune vous en remercie à l'avance.

AMICALE DE CHASSE DE LAFFAUX

- Les journées de chasse de la saison 2020 sont fixées à ces dates :
 - Samedi 17 septembre
 - Samedi 14 novembre
 - Samedi 12 décembre



Pour 2021, les dates de chasse vous seront communiquées lorsque la Mairie en aura eu connaissance.

La commune se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect des panneaux et des interdictions de circuler dans le camp mis en place par l'amicale de chasse.

Le Maire

M GOIN